



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦

SÉANCE
DU 27 MARS 2018

♦♦♦

L'An deux mille dix-huit, le 27 mars, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 mars 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.
Monsieur Rémi PRIEZ, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M. BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M. BOREGGIO Sylvain, M. BOUILLIE Jean-Luc, M. BOURRELLIER Ludovic, M. BROCHOT Bernard, M. CAILLEUX Jean-Michel, M. CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M. CASTEL Patrick, M. CHAPLAIS Robert, M. CHOKOMERT Patrice, M. CINTRAT Jean-Luc, M. CISSEY Raymond, M. COCHON Michel, M. COLLEU Étienne, M. CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, Mme DELAVIGNE Nadine, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. ETTAZAOUI Driss, M. EUDIER Moïse, M. FAUCHET Gérard, M. FEUVRAIS Martial, M. GANTIER François, M. GILLES Hervé, M. GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M. HÉBERT Dominique, M. HUBERT Xavier, M. JAMES Jean-Claude, M. JENNAT Daniel, M. KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M. LEBLOND Jean, M. LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. MAILLARD Jean-Marie, M. MANÉ Abdoulaye, M. MOLINA Michel, M. MOREL Jean-Pierre, M. MORILLON Marc, M. NOGARÈDE Alain, M. PATTYN Patrick, M. PAVON Jean-Pierre, M. PERRIN Marc, M. PICHOS Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M. ROUSSEL Cédric, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M. SAULNIER Robin, M. SENKEWITCH Georges, M. VEYRI Timour, M. WALASZEK Jean-Pierre, M. WATEL Patrik, M. WILMART Marceau, M. ALLANO Jean-Claude, M. ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M. BONBONY Jean-Claude, M. CLOMENIL Joël, M. DUTREMEE Serge, M. GAUTIER Francis, M. HEROUARD Jean-Paul, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LÉON Patricia, M. LEPINTEUR Ollivier, M. NOËL Gilbert, Mme PECQUEUX Delphine, M. POUCHIN Jacques, Mme ROUVEIX Michèle, Monsieur MAUCOLIN Bertrand suppléant(e) de Monsieur BARRAL Fernand, Monsieur FOLLIN Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur BEHAR Claude, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléant(e) de Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur JARRAFOUX Jacques, suppléant(e) de Monsieur BOUTIN Jacques

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER
Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR
Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT
Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEU
Monsieur Michel DULONDEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre WALASZEK
Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON
Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO
Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE
Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX
Madame Clarisse JUIN a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER
Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER
Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER

Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD
Monsieur Serge MASSON a donné pouvoir à Madame Michelle SAMSON
Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE
Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Guy DOSSANG
Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI
Madame Mireille VILAIN a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel CAMOIN
Monsieur Pascal VINÉ a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR
Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAU
Monsieur Fouade GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur DE LANGHE Christian, Madame KONTE Maryata, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynal, Monsieur RANGER Michel, Monsieur SILIGHINI Gérard, Madame DIOUKHANÉ Coumba, Monsieur HERVIEU Joël

◆◆◆

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues,

Il y a quelques jours, un nouvel attentat terroriste a eu lieu sur notre sol, faisant quatre morts et plusieurs blessés. Parmi ceux-ci, bien sûr, nous avons tous en tête le sacrifice ultime du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame ; c'est une fois de plus un attentat terroriste aveugle, sauvage, qui tente de réduire les racines de notre démocratie, de notre civilisation, de notre culture, de notre société. Le geste particulièrement fort du gendarme Beltrame a redonné beaucoup de valeurs à notre société, à notre culture et a d'autant plus rabaisé le geste atroce de cet assassin. En souvenir de ces victimes, je vais vous demander une minute de silence.

[Minute de silence.]

Je vous remercie.

1 — Chambre Régionale des Comptes Normandie — Observations définitives — Rapport sur les actions entreprises

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues,

Je vais vous demander de bien vouloir adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 20 février 2018, qui a dû vous être envoyé par mail avec le présent dossier. Des remarques, des observations sur ce PV ? Non ? Je considère donc qu'il est adopté.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **ADOpte** le procès-verbal littéral de la séance en date du 20 février 2018.

Mes chers collègues,

Prenez, parmi les dossiers qui vous sont présentés, la première délibération. Il s'agit du rapport sur les actions entreprises par EPN suite à des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes. Vous vous en souvenez ; par délibération du 14 décembre 2016, nous avons pris acte du rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la communauté d'agglomération, qui s'appelait alors le « Grand Évreux Agglomération ». Il nous revient de donner mention des actions qui ont été entreprises à la suite des observations de cette Chambre Régionale des Comptes. Nous devons prendre littéralement toutes les réponses qui ont été données, que ce soit dans les obligations de faire ou dans les recommandations. Avez-vous des remarques ou des questions sur ce rapport ? Non ? Les choses sont claires ? Je vous en remercie.

Nous n'avons pas à voter puisqu'il s'agit simplement de rendre acte de ce rapport.

Le Conseil communautaire

- **APPROUVE** les termes du rapport sur les actions entreprises par la Communauté d'agglomération à la suite des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Normandie, figurant dans le rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération « Grand Évreux Agglomération » pour les exercices 2010 et suivants.

2 — SIAEVE — Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues,

Notre deuxième délibération est la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au SIAEVE (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure). Je vous propose de reconduire les représentants déjà présents avant notre rapprochement. J'ai reçu les candidatures aux postes de titulaires de M. GATINES, élu de Garennes-sur-Eure et de Mme COULONG, élue de Croth et avec en suppléant, M. WILMART, élu de La Couture-Boussey. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ?

Je vous propose donc de voter. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DESIGNE** M. Jean-Pierre GATINES et Mme Rosine COULONG en qualité de représentants titulaires et M. Marceau WILMART en qualité de représentant suppléant d'Évreux Portes de Normandie au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE).

3 — Parc d'activités du Long Buisson 2 — Cession de terrain à Monsieur François LOPES

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Merci et bonsoir.

Délibération classique, une cession de terrain à M. François LOPES, qui possède une entreprise artisanale spécialisée dans les travaux de peinture et de revêtement. Il souhaite s'installer sur 1 000 m², nous diviserions une parcelle de 3 000 m², et lui octroierions 1 000 m² à 25,00 € le m². Le prix est délibéré.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est une bonne nouvelle : plus nous vendrons nos terrains aux entreprises, mieux ce sera pour notre territoire. Qui est pour ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **CEDE** à la société de M. François LOPES (entreprise artisanale spécialisée dans les travaux de peinture, revêtement et vitrerie) ou toute société qu'elle se substituera à la condition que M. François Lopes en soit le gérant, une partie de la parcelle XA 121 du Parc d'activités du Long Buisson 2 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 1 000 m² — de la parcelle XA 121 au prix hors taxe de 25 €/m² — augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

4 — Commune du Vieil Évreux — Lotissement IMNOMA — Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci, Monsieur le Président.

Un dossier relatif à la commune du Vieil Évreux et à la rétrocession préalable des voiries et espaces publics d'un lotissement situé rue des Pêcheurs, mené par le lotisseur IMNOMA. C'est une délibération habituelle, selon laquelle il est prévu par convention que les voiries reviendront en propriété la commune, et en gestion à l'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DECIDE**, dans le cadre du projet de lotissement à réaliser par la SASV Imnoma (14 lots à bâtir), rue des Pêcheurs au Vieil Évreux, la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune du Vieil Évreux et la SASV IMNOMA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

5 — ZAC de la Cité Lafayette — Approbation du bilan de la concertation préalable et du dossier de création de ZAC

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Il y a trois étapes importantes à envisager dans cette ZAC : une première étape concerne la réalisation d'études préalables et une concertation avec le public ; une deuxième étape, la construction de la ZAC ; une troisième étape, la réalisation de la ZAC. Dans ce dossier Lafayette, nous sommes à la fin de la première étape. Les études préalables ont été réalisées, et la concertation avec le public également. Il s'agit aujourd'hui de délibérer sur le bilan de cette concertation avec le public. Cette concertation a été large ; nous avons usé des moyens habituels, mais sans minimiser afin d'informer et avertir largement le public des projets sur ce territoire. Il y a eu notamment des registres qui pouvaient être remplis auprès de la Mairie, des publications dans les magazines, du site de l'agglomération ainsi que des réunions publiques, dont une récente en octobre 2017 qui a réuni plus de 130 personnes. Le bilan de ces concertations est que cet aménagement de Lafayette est une nécessité partagée par pratiquement tout le monde. Il n'y a pas d'opposition à aménager cette cité Lafayette. Les objectifs poursuivis sont une densification modérée de l'habitat. En ce sens, des 173 logements actuels, nous passerions à 270, environ. C'est une multiplication raisonnable. Nous préservons la végétation et les espaces naturels de cette zone. Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver ce bilan de la concertation et de poursuivre ensuite la deuxième étape (création de la ZAC).

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette synthèse. Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Nous avons souvent parlé de ce dossier, les choses avancent plus rapidement maintenant.

Pour ? Contre ? Absentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable menée dans le cadre de la création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Cité Lafayette et **AUTORISE** le Président à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération.

6 — Droit commun — SILOGE — Évreux – 25, rue du val Fleuri — 40 logements collectifs locatifs — Travaux d'amélioration thermique et technique — Subvention communautaire — 119 888,00 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Une délibération qui concerne SILOGE qui souhaite investir sur 40 logements en collectif locatif. Les travaux, comme indiqué, concernent principalement les améliorations thermique et technique du bâtiment ; l'ensemble des prestations est indiqué dans la programmation des travaux. Ce qu'il faut retenir est qu'une légère augmentation des loyers sera appliquée sur la quittance des locataires. Pour autant, après avoir évoqué le sujet avec le bailleur, le gain énergétique des locataires sera supérieur à l'augmentation indiquée. Pour les studios (T1), ce sera soit neutre, soit quelques unités d'euros favorables aux locataires, pour aller jusqu'à 15 € d'économies énergétique pour les T5 par mois par locataire. C'est également l'occasion de rappeler qu'avec l'ensemble du Conseil communautaire, nous avons modifié notre stratégie vis-à-vis des outils communautaires concernant l'habitat. Nous avons notamment, avec le Maire d'Évreux, souhaité mettre l'accent sur la réhabilitation des logements sur ce secteur du territoire. Nous avons délibéré et pensons avoir 184 logements réhabilités, ce qui n'est pas neutre, pour une offre nouvelle sur le territoire. Nous financerons l'accession sociale de maisons individuelles.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **ACCORDE** à la SILOGE, une subvention destinée à financer les travaux d'améliorations thermique et technique des 40 logements collectifs rue du Val Fleuri, quartier de Nétreville, d'un montant de 119 888 €, représentant 10 % du coût d'opération, sous réserve de l'inscription des crédits au BP 2018, décide le versement de la subvention sur plusieurs exercices budgétaires selon le calendrier ci-après : - 2018 : 50 %, soit 59 944 € ; - 2019 : 50 %, soit 59 944 €. Il est toutefois précisé que ce versement du solde de la subvention sera réajusté selon le coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération et décide la création d'une AP/CP.

7 — Chargé de mission SCOT/PLUID — Création de poste

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues,

La délibération suivante appelle la transformation d'un poste de chargé de mission SCOT/PLUI, puisque notre collègue voit ses missions largement évoluer, notamment dans le cadre du SCOT et il est proposé aujourd'hui de faire évoluer son poste de catégorie B en catégorie A (emploi spécifique contractuel de trois ans). Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Ah, pardon. M. HUBERT, je vous en prie.

M. Xavier HUBERT

Merci, Monsieur le Président.

Juste pour cette délibération, je souhaite vous rappeler que les consultations et les réunions PLUID ont commencé. Il s'en tiendra un jeudi prochain à 14h00. Ceux qui ne sont pas encore inscrits sont les bienvenus. Il y a entre 45 et 50 élus à chaque réunion. C'est la dernière qui va nous permettre d'élaborer le diagnostic. Si vous n'avez pas noté que vous êtes disponibles, vous êtes les bienvenus pour participer à cet atelier de travail l'après-midi, de 14h00 à 18h00.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette information.

8 — Débat d'Orientations Budgétaires 2018

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues,

Voici le débat d'orientation budgétaire 2018, déjà abordé en cinquième commission, un débat construit en tenant compte de nos objectifs : augmenter l'investissement, renforcer le soutien aux communes, et le tout, comme nous y sommes engagés depuis 4 ans, sans augmenter les impôts. Malgré l'encadrement et les restrictions de plus en plus importants de l'État qui nous demande de plus en plus de missions, j'aimerais rendre hommage à M. GROIZELEAU et à ses équipes, qui font un travail remarquable qui nous permettra d'avoir un investissement record en 2018, comme nous l'avons déjà eu en 2017, beaucoup plus important que ce que nous avions il y a encore 4 ans.

M. Bruno GROIZELEAU

Le contexte général de notre DOB en termes de charges imposées par l'État de -4 millions d'euros, sans compensation équivalente :

- Instructions de permis de construire
 - Fermeture des maisons de l'emploi
 - Hausse de la CSG pour les fonctionnaires (qui reste à charge considérable pour les collectivités)
- Tout cela est bien pris en compte dans notre budget 2018.

Le contexte local (à partir du 1^{er} juillet 2018) :

- Rattachement de 12 nouvelles communes
 - Reprise de la totalité de la compétence eau potable
 - Prise de la compétence petite enfance
 - Intégration du conservatoire à rayonnement départemental
- Évreux Portes de Normandie tient ses engagements, c'est-à-dire :

- Augmenter l'investissement
- Renforcer le soutien aux communes sans augmenter les impôts

Sur les budgets consolidés de fonctionnement, augmentation de 3 %. Le budget était de presque 110 millions l'an dernier, il va passer à 113 millions de dépenses réelles de fonctionnement. Ce budget comprend l'augmentation du tarif du SETOM de 3.3 % plus une part d'adhérent, soit 500 000 euros.

Nous avons mis cette année, dès le budget primitif, une subvention d'équilibre envers les zones de 1.5 million d'euros pour couvrir le remboursement des crédits aux zones et ne pas augmenter le déficit de zones ; ce que nous avons fait sur le budget supplémentaire est intégré dans le budget primitif.

Sur notre budget principal, une dynamique des recettes, supérieures aux dépenses. Recettes réelles de + 8.4 % et dépenses réelles de + 6.8 %, ce qui fait que notre taux de financement brut (différence entre nos dépenses et nos recettes), qui était de 4.167 millions, est désormais de 5.632 millions, c'est-à-dire qu'on a amélioré notre taux de financement brut de 1.5 million, et ce malgré les contraintes évoquées.

Le taux d'investissement net s'améliore aussi, puisqu'il part de 500 000 à 1,2 million. Ceci est très bon pour EPN.

Les recettes de fonctionnement sont à +8.4 %. Le gros concerne l'impôt et les taxes avec un produit de fiscalité à 1.2 % (coefficient de réévaluation forfaitaire) et une base très dynamique avec de nouveaux arrivants.

Dans les concours financiers, il est très difficile de se comparer chaque année, car nous avons repris la compétence petite enfance pour laquelle nous avons des charges (principalement les charges de personnel), mais les concours augmentent, et c'est notamment la participation de la CAF qui est en progression et qui va jusqu'à 3.235 millions, soit une progression de plus de 1,5 million.

Progression de la dotation d'intercommunalité avec l'intégration de nouvelles communes.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général augmentent de 7 %, mais nous ne sommes pas non plus dans le même périmètre.

Les charges du personnel augmentent, nous sommes passés de 23.4 millions à 32.6, soit 39 %, mais cela ne veut rien dire, puisqu'une grosse part vient de l'intégration de la petite enfance puisque nous avons repris presque 120 personnes.

Atténuation des produits : diminution suite à la baisse de l'attribution de la compensation (de 26 millions à 20 millions).

Le coût net des compétences transférées :

– De la petite enfance = 4 millions d'euros

– Du conservatoire à rayonnement départemental : 2.2 millions

Nous avons réussi à faire cette différence et à augmenter le taux de financement but grâce à un travail de tous les services, une baisse de charges générales et de personnel. Exemple sur les contrats d'assurance : baisse de 181 000 euros entre 2017 et 2018.

Dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel : maîtrisées.

Les contraintes budgétaires sont les suivantes :

– Glissement de technicité de +1 %

– Transfert des compétences de la petite enfance

– Hausse de la CSG

Évolution contenue à +1.3 %, conformément au plan de maintien de la masse salariale (PMMS) mis en place à partir de 2018.

Maintien de la politique d'avancement de grade et de promotion interne.

Effectif au 1^{er} janvier de 737 agents.

Le Président l'a dit, dépenses d'investissement prioritaires. Nous avons amplifié l'effort puisque cette année seront inscrits au budget pratiquement 26 millions d'investissements, soit + 16 % par rapport à l'an dernier.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle qu'il y a 4 ans, nous étions à environ 12 millions d'investissements. Grâce à vous, mes chers collègues, nous les avons pratiquement doublés.

M. Bruno GROIZELEAU

Quelques exemples de cet investissement qui seront dans le budget primitif :

– Un programme de voirie de près de 9 millions d'euros (auquel il faut ajouter la partie fonctionnement de 2.5 millions (masse salariale, matériaux...))

– Contrat de territoire 2018 : 2.4 millions

– Développement économique et emploi : 1 million

– Plan pluriannuel d'investissement de modernisation des déchèteries : 1 million

– Acquisition et aménagement d'une nouvelle aire des gens du voyage (sans subvention de l'État) : 1.8 million

– Travaux de rénovation des crèches : 780 000 euros

– Renouvellement du parc de véhicules

Ces dépenses d'investissement continuent avec l'accroissement des fonds concours aux communes. Il était dans les directives de notre Président de maintenir un montant élevé de fonds de concours : 2 millions, qui pourront augmenter avec le BS — nous sommes dans un budget primitif sans intégrer le compte administratif qui sera voté en juin, nous sommes donc dans un BP.

Nous avons souhaité garantir une relative équité entre les communes. Certaines communes depuis la création du GEA et maintenant d'EPN étaient débitrices (elles donnaient tous les ans de l'argent à EPN). Nous avons décidé l'an dernier de gommer cela et de le faire en deux temps : 50 % cette année et la totalité l'année prochaine (avec une recette en moins pour EPN et une ressource en plus pour les communes), soit 217 000 euros pour les 50 %.

Le contrat de territoire : 250 millions d'euros d'investissement dont 30 millions financés par la région et 23 par le département. Là aussi, vous verrez que nous avons mis en place le maximum d'AP/CP pour ne pas mettre des sommes non utilisées sur un exercice, mais bien faire glisser cela sur 4 à 5 ans.

Pour les APCP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiements) :

- Fonds de concours et contrat d'agglomération : 16.7 millions
- CP 2018 : 2.5 millions
- Travaux de réseaux : 20.5 millions

Gestion de la dette :

Quand je suis arrivé en 2014, inversion des montants c'est-à-dire qu'en structuré on était à 40 % et on avait en fixes et variables 60 %. Aujourd'hui, nous n'avons plus que 10 % de structurés, 61 % de prêts fixes et 29 % de révisables à paliers bloqués, donc pas de risques. Le seul prêt qui est à risque (présenté lors du dernier Conseil communautaire) est à 6.5 aujourd'hui ; c'est celui qui nous inquiète. Lorsqu'il y aura une fenêtre de tir, nous sortirons de cet emprunt (très surveillé). C'est un calcul savant qui nous est demandé. Il est obligatoire et ne sert à rien, mais nous sommes obligés de le faire. Nous partons d'un autofinancement brut de 9 millions cette année, en prenant de la tête au 1^{er} janvier, nous disons que nous avons besoin d'un emprunt d'équilibre de 34.8 millions sur tous budgets, nous remboursons le capital pour 11 millions et le total en cours fait la différence à 183 millions. On regarde la capacité de désendettement et on arrive à 20 ans. C'est élevé ; les normes sont plutôt à 12 ou 14 ans. Aujourd'hui, on ne prend pas dans le calcul l'année 2017 (c'est-à-dire le compte administratif qui va venir abonder cet autofinancement et diminuer ce besoin d'emprunt équilibre), et nous savons que nous partons d'un code de principe que sur les 26 millions, ils seront réalisés sur une année. Nous ferons 100 % de réalisation. Nous sommes passés de 35 % de réalisations d'investissement à 60 %. L'objectif que nous nous sommes donné est de faire 70 % des investissements inscrits au budget. Voilà en ce qui concerne la dette.

Budget de l'eau (stable) :

- L'autofinancement brut progresse de 1.805 millions à 2.7 millions
- L'autofinancement net s'améliore aussi : 130 000 à 600 000
- D'autres investissements seront inscrits pour 3 millions d'euros

Budget assainissement (stable) :

- Autofinancement brut qui passe de 2.250 millions à 2.240 millions
- Autofinancement net négatif de 600 000, mais attention : nous avons une réserve de guerre sur l'assainissement et 6 millions vont arriver de l'excédent 2017

Il y a eu aussi un gros travail de fait par les services c'est-à-dire que pendant des années, on a fait payer sur le budget eau l'ensemble du personnel. Maintenant, nous savons exactement combien d'agents travaillent à l'assainissement et combien travaillent à l'eau. Les chiffres qui vous sont présentés tiennent compte de ce changement-là.

Budget mobilité :

Évolution des dépenses de 7 %

Évolution de la recette de 5 %

Autofinancement brut : stable à 1.9 million en 2017, 1.840 million en 2018

Autofinancement net stable

Les dépenses d'équilibre diminuent. Nous aurons besoin d'un très petit d'emprunt d'équilibre. Comme le compte administratif est positif, nous n'aurons pas besoin de ce budget d'équilibre.

Pour les zones, nous avons été très prudents dans le budget 2018 en ce qui concerne la commercialisation. Je suis très content que Stéphanie nous ait dit que nous avons une vente.

Nous avons anticipé le besoin de couvrir l'emprunt par une subvention du budget principal de 1,5 million, afin de ne pas creuser le déficit.

En conclusion, la situation s'améliore nettement :

- Budget principal, de fonctionnement, d'autofinancement : + 1,5 million
- Investissement record
- Budgets annexes en amélioration
- Zones en surveillance : déficit maîtrisé et en diminution
- Dette sécurisée

Si je me souviens, en décembre 2015, un cabinet externe était venu pour nous donner des suggestions et il voyait tout en noir : « *Votre autofinancement va décroître ; vous ne pouvez pas dépasser 10 millions d'investissements sans augmenter les impôts.* » Nous avons eu raison en décidant de ne pas les retenir et de faire notre propre plan à moyen terme.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des questions ? M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Je ne vais pas être trop long. Vous êtes inquiets par les annonces gouvernementales, le déficit, la maîtrise à 3 % et la dette à 60 %... Depuis François Mitterrand, tous les gouvernements qui passent annoncent la même chose. Ne soyez donc pas trop inquiets, je pense que passer de 100 % de créances sur le PIB à 60 % ne sera pas facile.

Vous annoncez, comme d'habitude, que les taux de fiscalité sont constants, mais nous n'avons pas pris en compte l'augmentation de la fiscalité de 2 %, mais qui n'est pas de votre fait, je dois le reconnaître ; simplement, le contribuable en payant son chèque, voit quand même une augmentation et se dit : « Ils nous ont menti. » Il faut peut-être envisager de présenter les choses différemment pour ne pas donner l'impression au contribuable que les élus racontent n'importe quoi.

Sur l'ensemble de la situation générale des budgets consolidés, vous avez fait une consolidation, mais on aurait pu penser qu'en augmentant le périmètre avec de nouvelles communes, nous pourrions mieux maîtriser nos dépenses. Ce n'est en fait pas le cas. On pourrait le penser, mais comme nous sommes en budget consolidé, les 3.8 % intègrent quand même le périmètre et l'on s'aperçoit qu'on ne maîtrise pas si bien !

Vous nous annoncez une augmentation des travaux de 140 %, c'est assez intéressant, mais nous pourrions envisager une baisse, même légère, de la pression fiscale. Nous améliorons les choses, donc il faudrait que l'ensemble de la population et les entreprises aient plus de visibilité de cet effort et que cela se reporte sur la fiscalité.

On parle de l'ensemble de la masse salariale. En effet, vous contraignez la masse salariale et vous nous parlez de l'ensemble des problèmes que nous rencontrons à chaque budget, de la vieillesse technicité, etc. Sur l'orientation budgétaire, j'aurais aimé être informé du nombre de départs en retraites non renouvelé. C'est une information intéressante, qui pourrait être pluriannuelle. Avons-nous une idée générale de l'évolution de la masse salariale sur les années à venir et la manière dont vous allez faire pour faire baisser la courbe ? Il semble que vous donniez quelques informations à la presse, mais j'aurais aimé que les élus soient informés.

Vous nous avez parlé d'aide aux communes à partir des 140 % que l'on récupère, mais dans la présentation c'est un peu gênant, cela donne l'impression qu'il y aurait d'un côté un certain nombre de communes favorisées, et d'autres moins. Cela donne une impression d'inégalité fiscale.

Une chose qui m'a étonné sur ce que vous présentez à propos du contrat de territoire. La manière dont il est présenté m'interpelle. Je suppose que la subvention a dû être étalée sur plusieurs années, et je me demande si cet autofinancement de 91 millions n'est pas intégré dans un budget global pour lequel nous ne saurions pas trop comment le gérer. Il faudrait être plus clair sur ces orientations, et détailler davantage. Est-ce que ce contrat de territoire a une vision jusqu'en 2021 ou plutôt sur 10 ou 20 ans ? Les sommes sont très importantes et 123 millions de subventions avec un autofinancement de 9 millions posent la question de savoir comment on fait.

Vous avez dit que la dette allait mieux et que l'on paraît sur une capacité de désendettement sur 20 ans.

Vous avez insisté sur le fait que vous ferez de l'investissement, mais il ne faudrait pas que cet investissement soit un investissement de mauvaise gestion qui augmenterait la dette (nous passons de 15 à 20 ans même si l'on peut comprendre l'explication), mais on peut se dire que si l'investissement coûte sur les années à venir et que le remboursement est de plus en plus long, je dis qu'il faudrait mieux présenter les choses.

Sur l'eau, on parle d'une maîtrise du tarif de l'eau, mais si ça n'avait pas été le cas, c'est que vous souhaitiez garder la primauté de la ville et de l'agglomération la plus chère de France.

C'est l'ensemble des remarques que je souhaitais faire. Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. CAMOIN.

J'ai entendu des choses qui m'ont marqué. Vous avez raison en disant que l'état nous demande de réduire son déficit en nous en demandant toujours plus. La hausse des dépenses en 2017 est de 2.3 %, ce qui est énorme, alors que c'était 0.7 % en 2016. L'État maîtrise tout sauf ses propres dépenses. La contribution de la France au budget de l'UE, TTC, est de 4 milliards d'euros, l'État fait donc tout sauf des efforts.

Sur les impôts nous avons dit que le taux n'a pas bougé, donc la base est votée par le parlement. Je lisais ce matin dans la presse que tout le monde se plaint que les impôts locaux ont augmenté. Je vous propose d'appeler immédiatement le député pour s'en plaindre, mais ce n'est pas une décision que nous avons prise puisque nous avons fait le choix de ne pas augmenter le pourcentage des impôts, qui est de notre ressort.

Sur la masse salariale, c'est difficile, car il y a une masse salariale brute et une masse salariale nette, hors transfert de compétences. La masse salariale de l'agglomération a baissé de 3 %, ce n'est pas neutre. Nous étions sur des valeurs de +5, + 6 % en 2014 lorsque nous sommes arrivés. Nous sommes à -3 % de masse salariale égale en dehors des transferts et des nouvelles compétences.

En ce qui concerne le personnel, il y a effectivement des départs que nous pouvons voir sur le tableau des effectifs. Nous sommes cette année sur 18 départs en retraite. Il n'y a pas d'automatisme sur le non-renouvellement des départs, en retraite. C'est géré au cas par cas. Nous avons travaillé avec l'ancien DRH de manière à prévoir les départs jusqu'à 2021. Nous savons à peu près les agents que nous devons remplacer ou pas. Aujourd'hui, nous sommes environ à 1 départ à la retraite sur 2 non remplacé. Les fonctionnaires de l'agglomération font des efforts énormes pour nous accompagner et je pense que l'on peut leur rendre hommage.

Je n'ai pas tout compris sur ce que vous disiez sur les communes. Oui nous assumons le fait de protéger les communes et ne plus leur demander les contributions demandées auparavant. C'est un choix que nous avons fait ici collectivement et je l'assume particulièrement.

Vous vous interrogez sur les contrats de territoire que vous devez connaître puisque vous l'avez voté. Leur durée est de 5 ans.

M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci.

Premier point sur la responsabilité de l'État pour les augmentations à 1.2 %. Je pense qu'il faut arriver à mentionner cela sur la feuille d'impôts (1.2 % d'augmentation liée à l'État). Je sais que cela sera difficile, car il faudra mettre un programme sur l'ordinateur.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle que nous avons réexpliqué les choses dans le magazine de la ville et de l'agglomération. Nous pouvons le remettre une nouvelle fois (en vert ce qui n'augmente pas c'est nous, en rouge ce qui augmente c'est l'état).

M. Alain NOGARÈDE

Sur l'eau, maintenant. Il y a deux chiffres qui me surprennent. Augmentation de l'eau avec 14 millions de factures d'eau et 8.8 millions de factures de fonctionnement assainissement. Quand on voit le prix du mètre cube d'eau, on voit que c'est peu cher, c'est l'assainissement qui est cher. Je ne vois pas comment, avec des recettes de fonctionnement d'eau de 14 millions, nous n'avons que 8.8 millions de recettes en assainissement. Ces deux chiffres me chagrinent et j'aimerais qu'on m'éclaire là-dessus.

Sur la mobilité, je vois que les recettes sont de 12 millions et les dépenses de 10 millions. Je dis que c'est une bonne chose, mais il faudrait voir si on peut, dans les années qui viennent, favoriser le transport en commun. Au moins, y réfléchir : environnement, dépenses... Ce budget, a priori, est sain. Par contre, ce qu'il ne faut pas prendre en compte sur ce budget mobilité, ce sont les dépenses d'équipement en ronds-points qui ne sont pas utilisés que par les bus. Il faut éviter ces investissements sur le budget mobilité.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN a oublié une question subsidiaire.

M. Emmanuel CAMOIN

Je souhaitais notifier que je ne suis pas du tout contre que l'on diminue les contributions des communes, simplement dans la présentation du dossier tel qu'il est fait nous avons l'impression que l'on sacrifie certaines communes au profit d'autres. Ce n'est pas une bonne manière de présenter les choses.

Sur les transferts de compétences, on a l'impression que c'est une catastrophe et qu'EPN va être directement impacté. Cela m'inquiète d'autant plus, car il y a des négociations des transferts de compétences. En définitive, si l'on prend des compétences supplémentaires on doit si l'on a bien négocié les choses se retrouver avec un coût 0. D'un côté on a des compétences supplémentaires, de l'autre on a récupéré des ressources. Dans le débat de l'orientation budgétaire, on ne peut pas parler de difficultés à ce niveau-là. Ce n'est pas possible ou, alors, vous avez mal négocié.

M. Bruno GROIZELEAU

Non, pas du tout. Je suis tout à fait d'accord avec vous, M. CAMOIN. C'est les inscriptions qu'il faut regarder. On récupère des charges et on diminue la reverse aux communes. C'est pour cela qu'il est très difficile aujourd'hui de comparer des dépenses et quand vous dites qu'elles augmentent oui elles augmentent sur l'inscription budgétaire, mais elles sont en baisse. Nous avons donné des directives à chaque direction de diminuer. Avant les arbitrages, toutes les directions avaient fait ce travail et nous avons vu une baisse des dépenses pour l'année 2018.

Quand vous parlez des communes, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Si c'était ça, cela signifierait que la baisse des 217 000 euros est payée par les autres. Aujourd'hui, c'est EPN qui fait l'effort de réduction. Nous ne laisserons pas des communes déficitaires. Quand nous avons travaillé à l'intégration des communes de l'ex CCPN, c'était l'un des objectifs : que personne ne donne d'argent à EPN.

Pour M. NOGAREDE, la différence entre les produits : nous avons très longtemps fait supporter à l'eau le prix du personnel, ce que nous n'avons pas fait sur le prix de l'assainissement. Sans cela, le prix de l'eau aurait été moins fort, donc les profits moins forts, et l'assainissement plus fort pour des recettes supérieures. N'oubliez pas que tout le monde paye l'eau, mais pas l'assainissement collectif.

Autre question sur la durée des prêts, qui est longue. Il y a un passé aussi, mais, lorsque nous avons fait les usines d'assainissement et d'eau potable, nous avons pris des durées très longues de 40 ans, et cela pèse. Aujourd'hui, ce qu'il faut c'est voir la structure et voir si la capacité d'autofinancement s'est améliorée. Et elle l'est. EPN va bien et nous avons amélioré l'autofinancement de 1.5 million.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre du budget primitif dans quelques jours à l'occasion du prochain Conseil communautaire.

Pas d'autre question ou remarque ? Puisqu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire, nous en prenons acte, mais n'avons pas à le voter.

J'en profite, mes chers collègues, notamment pour les Maires ou Conseillers communautaires des 12 nouvelles communes qui nous ont rejoints au 1^{er} janvier 2018, pour vous rappeler que vous devez délibérer avant le 10 avril prochain sur les taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti et taxes d'habitation).

Notre Conseil communautaire étant bref, j'ai demandé à Mme COULONG de nous présenter le plan pluriannuel d'investissement sur les déchèteries (1 million d'euros par an pendant plusieurs années) pour mettre à niveau nos déchèteries, qui en ont bien besoin.

POUR INFORMATION du Conseil - Présentation du PPI Déchèteries

Mme Rosine COULONG

Merci, Monsieur le Président.

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vous présente le plan de rénovation des déchèteries qui repose sur 3 axes :

- Mise aux normes des sites (Codes du Travail et de l'Environnement)
- Besoin des communes en termes de service public
- Besoins du service sur le plan logistique

Nous avons en premier la plus grande déchèterie de Saint-Laurent qui se caractérise par une proximité du SETOM et une très grande fréquentation (53 000 passages). C'est une grosse collecte de 7500 tonnes. La conception est bonne (année 2003), l'état est satisfaisant, sauf pour le quai, qui s'ouvre sur le côté et qui devient dangereux. Nous devons le réparer. C'est la principale déchèterie d'EPN. Il y a aussi les déchets dangereux et non dangereux, les artisans et les particuliers y viennent et cet abaissement du quai était très inquiétant et sera réparé très rapidement.

Ensuite, nous avons la déchèterie du Val Iton. Nous avons également une très grosse fréquentation (56 000 passages à l'année) avec une grosse collecte (3600 tonnes), la conception est totalement inadaptée (année 1995), elle a très mal vieilli. Nous justifions les travaux par une remise aux normes du code du travail et de l'ICPE ; le réaménagement complet du site avec la circulation, les filières et les déchets. Nous remercions la Mairie d'Évreux qui va nous mettre à disposition gratuitement les deux terrains qui se situent à l'entrée du site pour réaliser les travaux.

Nous avons ensuite la déchèterie de Saint-André-de-l'Eure, que nous avons repris après le SETOM. Nous avons un véritable souci sur ce secteur où la fréquentation est très importante, notamment par la zone rurale sud. Nous avons 18 500 passages par an avec une collecte importante de 3500 tonnes. La conception est totalement inadaptée et l'état est plus que vieillissant. Nous avons eu une mise en demeure par le préfet. Les locaux ne sont pas conformes et la circulation est accidentogène malgré les aménagements que nous avons faits récemment. L'emplacement n'est pas possible et nous devons faire une recherche d'emplacement de déchèterie.

Nous demanderons un rendez-vous avec le Maire de Saint-André afin de rechercher un terrain sur lequel nous pourrions aménager une déchèterie digne de ce nom et qui reprenne toutes les normes. Je rencontrerai certainement M.MASSON dans les semaines à venir.

Nous avons ensuite la déchèterie interservices nord d'Évreux. Elle se caractérise par une fréquentation et une collecte importantes. Cette déchèterie est une demande des élus et un besoin réel des habitants. C'est aussi une grosse demande des services techniques. Elle est totalement inadaptée et très vieillissante. Nous avons une non-conformité totale. L'emplacement reste à définir. Nous y travaillons, bien sûr.

Quelques chiffres :

– Pour la déchèterie de Saint-Laurent (prioritaire) : entre 250 000 et 400 000 euros. Études en cours. Réalisation en 2018.

– Pour la déchèterie du Val Iton : entre 300 000 et 550 000 euros. Études en cours. Réalisation en 2018.

– pour la déchèterie de Saint-André-de-l'Eure (à condition de trouver un terrain) : entre 600 000 et 850 000 euros. Lancement des études et des accords préalables puis lancement des travaux en 2019-2020.

– Pour la déchèterie nord interservices : entre 1 million et 1,5 million. Études et accords en 2018. Lancement des travaux en 2019-2020.

Nous ferons des travaux pour plusieurs petites déchèteries jusqu'en 2020-2021.

Avez-vous des questions ?

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette synthèse très claire et précise.

Cela va être 1 million d'euros par an pendant trois ans pour remettre à niveau nos déchèteries.

M. Alain NOGARÉDE

Merci.

J'ai entendu dire qu'il existait des déchèteries qui font aussi supermarché. C'est-à-dire que les gens amènent leurs objets, et d'autres peuvent venir les récupérer. Cela se fait. Est-ce que cela a été réfléchi (notamment pour la création de celle de Saint-André) ? Je vous soumetts cette réflexion.

M. Guy LEFRAND

C'est une très bonne remarque. Cela se fait déjà. Nous avons des gens qui voyagent et qui savent utiliser nos déchèteries comme supermarché. Au-delà de la plaisanterie, le sujet est important. Le SETOM nous fait payer tout ce qu'on lui donne. Si on avait moins de choses à lui donner, on économiserait de l'argent. En termes de récupération et d'économie circulaire, c'est un sujet qui mérite d'être réfléchi sérieusement. Mme COULONG a sûrement déjà réfléchi au sujet.

Mme Rosine COULONG

C'est exact, nous tendons vers un tri de plus en plus fin de nos déchets, y compris les déchets réutilisables immédiatement. Cela fait d'ailleurs partie du plan régional dans lequel il est inscrit qu'il y aura la mise en place de déchèteries spécifiques de tri qui pourront servir pour d'autres reventes. Le SETOM revend ses chaises et ses tables.

M. Guy LEFRAND

Eh bien, ainsi, il bouclera son déficit !

Mme Rosine COULONG

C'est une obligation par la loi. Il faut trier beaucoup plus finement les déchets et réorganiser l'ensemble des collectes d'encombrants pour avoir un tri très fin. Cela fait partie de nos réflexions. La déchèterie de Saint-André ne sera pas faite de la même façon que celle qui existe déjà.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Merci Président.

Quelque chose qui m'arrête sur la déchèterie nord interservices. Est-ce l'ancienne déchèterie de Caer ?

M. Guy LEFRAND

Oui c'est l'équivalent de l'ancienne déchèterie de Caer, mais qu'il va falloir mettre ailleurs.

M. Bernard BROCHOT

Ce qui m'ennuie, c'est que je m'aperçois que c'est la déchèterie qui manque le plus puisqu'elle est fermée. C'est celle qu'on a placée en quatrième position et que l'on gèrera en dernier. Cela me surprend. L'urgence n'est pas là où elle devrait être.

M. Guy LEFRAND

Toutes les déchèteries sont à reprendre.

M. Bernard BROCHOT

Oui, mais il n'y a plus rien. C'est vraiment à reprendre.

M. Guy LEFRAND

Une déchèterie fermée pose moins de problèmes environnementaux qu'une déchèterie non fermée dans laquelle on met des déchets et qui fait courir des risques environnementaux ; c'est notamment le cas sur Saint-André, où on a reçu une mise en demeure urgente. On met 1 million d'euros cette année sur les deux les plus rapides à remettre en état. L'idée, derrière, c'est de relancer de manière concomitante Saint-André et la déchèterie nord. Dans les deux cas, nous devons étudier les terrains dont nous avons besoin. Cela peut prendre du temps. Nous ferons le plus rapidement possible ce qui présente un risque environnemental et ce sur quoi nous pouvons agir rapidement et qui coûte le moins cher. Cela n'empêche que sur les 3 autres qui viennent, il faudra investir 3 millions d'euros pour la remise en état et les travaux.

M. Patrick CASTEL

Je rappelle, pour information, que la commune de La Chapelle-du-Bois-des-Faulx avait proposé un terrain gratuit pour mettre à disposition la déchèterie.

M. Guy LEFRAND

Nous le savons et cela fait toujours partie des options. Aucune option n'est écartée sur ce sujet.

Pas d'autres questions ? Plus envie de parler de déchets ?

Bravo à toutes et à tous, merci et bonne soirée.

La séance est levée à 19h21.